

## Éditorial

### Chose promise est due

Lors de la présentation du budget en début d'année, vu les incertitudes du moment et la prévision d'un déficit éventuel, le Conseil d'Administration avait décidé de suspendre l'action ARSIA+ sur les analyses BVD à la naissance (biopsies d'oreilles) et de réévaluer la situation en cours d'année.

Les administrateurs de l'ARSIA ont donc remis ce point important à l'ordre du jour, en septembre. L'évaluation des comptes de l'asbl parallèlement à celle des besoins sanitaires et prioritaires sur le terrain, a abouti à une décision unanime. Les tests BVD à la naissance, les autopsies selon la formule du « Kit » et les recherches de parasites dans le sang et les matières fécales feront, jusqu'à la fin de l'année 2019, l'objet d'une réduction non négligeable, en réintégrant la liste des actions ARSIA+ (ndlr : voir ci-dessous). Elles prennent cours dès le 1<sup>er</sup> octobre. Cerise sur le gâteau, l'analyse BVD bénéficie d'un effet rétroactif jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à hauteur de 0,50 € par test réalisé depuis cette date.

D'autres subventions sont encore à l'étude à ce jour, celle du test de détection de la paratuberculose notamment, et devraient être prochainement confirmées.

Le CA est heureux d'apporter de cette manière un soutien aux éleveuses et éleveurs wallons, pour un montant total de

près de 250 000 €, et dans le contexte économique difficile que l'on sait. Le 16 septembre dernier, une vaste mobilisation des éleveurs laitiers mais aussi des autres filières, en particulier l'élevage, rappelait au monde politique et aux citoyens les 10 ans d'une profonde crise dans le secteur laitier lorsque des centaines d'éleveurs désespérés avaient déversé trois millions de litres de lait dans un champ, à Ciney.

Outre l'intérêt financier qu'elles comportent, ces nouvelles actions ARSIA+ reposent sur le vœu de faciliter et encourager, lorsque la maladie ou la mort de l'animal le nécessitent, la démarche diagnostique, préalable nécessaire à la mise en place consécutive de mesures de prévention, dans l'intérêt du troupeau, voire du cheptel wallon !

Recourir au Kit autopsie pour un bovin, c'est identifier la cause de sa mort et souvent, par voie de conséquence, protéger l'ensemble du troupeau. Le montant unique finance un résultat final en associant l'examen du cadavre lui-même et les analyses complémentaires spécifiques. Ses intérêts sont manifestes, tant au niveau individuel que collectif : amélioration du diagnostic, meilleure prise en charge de la maladie décelée sur le plan curatif et préventif, amélioration de l'épidémiologie-surveillance et détection précoce de l'émergence éventuelle de nouveaux germes. C'est à la fois une

démarche individuelle et collective. Notre association d'éleveurs ne peut donc que l'encourager, en soutenant financièrement l'action.

Un bilan parasitaire est quant à lui vivement recommandé en cette saison, et à la rentrée à l'étable. Vers digestifs de la caillette ou de l'intestin, grande douve du foie, bronchite vermineuse... Les identifier permettra à votre vétérinaire de programmer au besoin un traitement, efficace et opportun, en respectant aussi l'immunité naturelle de l'animal.

Quant aux analyses BVD sur biopsie d'oreilles, au risque de nous répéter, elles restent les garantes de la lutte contre la BVD et comme décrit abondamment lors de notre Assemblée Générale annuelle et dans notre dernière édition en juillet dernier, elles alimentent utilement désormais la Bio-banque, « couteau suisse » de la traçabilité, de la certification sanitaire et alimentaire et de la recherche génomique.

Enfin, cette édition fait aussi la part belle à la biosécurité, thème certes à la mode... mais indispensable à la bonne santé de nos cheptels.

Bonne lecture,  
Jean Detiffé, Président



## Nouvelles actions ARSIA+ !

valable du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019,  
pour les Eleveurs cotisants !



### Test BVD à la naissance

Duo gagnant: luttiez contre la BVD et bénéficiez des atouts de la BioBanque: traçabilité garantie !

Prix cotisant	5,02 €
Action	0,50 €
Prix final éleveur cotisant (HTVA) Jusqu'au 31/12/19 avec effet rétroactif au 01/01/19	4,52 €

### Analyses parasitologie bovin

Bientôt la rentrée à l'étable. Un bilan parasitaire ? Parlez-en à votre vétérinaire !

Prix cotisant	Coproscopie	12,64 €
	Sérologie	3,81 €
Action	Coproscopie	10,64 €
	Sérologie	2,81 €
Prix final éleveur cotisant (HTVA) du 01/10/19 au 31/12/19	Coproscopie	2,00 €
	Sérologie	1,00 €

### Kit AUTOPSIE bovin

" Faire parler les morts... " et ne pas rater le diagnostic vétérinaire qui protégera le reste de votre élevage !

Prix cotisant	< 300 kgs	45,00 €
	> 300 kgs	82,00 €
Action	< 300 kgs	25,00 €
	> 300 kgs	42,00 €
Prix final éleveur cotisant (HTVA) du 01/10/19 au 31/12/19	< 300 kgs	20,00 €
	> 300 kgs	40,00 €

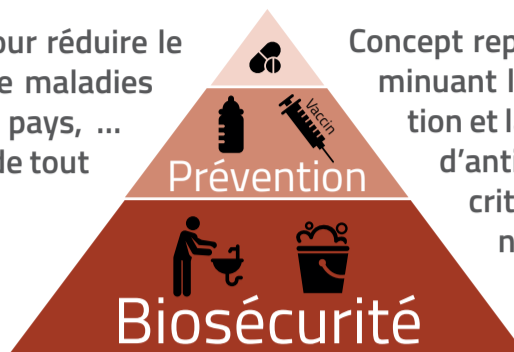




# BIOSÉCURITÉ

## les 5 principes

Avec son ensemble des mesures prises pour réduire le risque d'introduction et de propagation de maladies à l'échelle du troupeau, de la région, du pays, ... La biosécurité est (devrait être...) le socle de tout programme de lutte contre une maladie !



Concept reposant avant tout sur le « bon sens », en diminuant l'impact des maladies, il favorise la production et la valeur de l'animal, réduit la consommation d'antibiotiques et autres médicaments, s'inscrit dans le respect de la santé publique (zoonoses !), du bien-être animal et des attentes du consommateur.

### La « Biosécurité Attitude »

Un expert belge de la biosécurité en santé animale, Jeroen Dewulf, insiste : « la biosécurité, c'est une attitude avant d'être une science » ; c'est ce que doit intégrer dans ses gestes quotidiens l'éleveuse, l'éleveur, chaque jour. C'est ce qui aussi apparaît être le plus difficile à faire... un peu comme l'histoire des « bonnes résolutions du 1<sup>er</sup> janvier » : concentration et rigueur la première semaine, distraction, oubli ou lassitude la suivante... et relâchement total à la fin du mois !

### 5 principes simples pour bien démarrer

#### 1. Séparer les animaux « à risque » ou infectés des animaux sains



Deux formes de transmission de maladies existent, directe ou indirecte, via un « relais ». Mais pour de nombreuses maladies, le contact direct est toujours plus dangereux que l'indirect. Dans les mesures à prendre, on privilégiera donc la prévention sur le premier, sans pour autant négliger le second.

Cela dit, sur le terrain, il n'est pas toujours possible d'éviter le contact direct. Acheter un nouvel animal peut ainsi s'imposer à l'éleveur. On prend alors des mesures, spécifiques à la situation. C'est là qu'intervient votre vétérinaire qui suite à l'examen du nouveau venu, vous aidera à les définir, ... : analyses, recommandations telles que quarantaine, gestes d'hygiène, ...

#### 2. Lentement, mais sûrement



La biosécurité, ce n'est pas : « Si tout est respecté de A à Z, c'est parfait. Si on n'y arrive pas, alors autant ne rien faire... » Non ! Chaque mesure que l'éleveuse ou l'éleveur met en place va influencer favorablement la réduction du risque global. Pas à pas, on peut donc commencer par des mesures simples, pas ou peu chères (se laver les mains, une paire de bottes en plus pour les visiteurs, ...). L'idée est réduire la pression d'infection et ainsi « soutenir » *in fine* les capacités de défense naturelles du troupeau lui-même.

#### 3. Un peu de « ménage » dans les priorités !



Pour qu'elles soient efficaces, il est essentiel de mettre en place les mesures de biosécurité selon un ordre cohérent. Ces dernières n'ont pas toutes la même importance et tous les risques n'ont pas le même poids. J. Dewulf cite ainsi un exemple édifiant : dans un grand élevage porcin hors sol, un éleveur reçoit un visiteur (marchand, commercial, ...) ; il l'invite à prendre une douche, enfiler combinaison et bottes de l'exploitation, et la visite commence... par le local de quarantaine, précisément là où séjourneront des animaux potentiellement infectés ! C'est quasiment couper la branche dont on avait pourtant éprouvé la solidité !



Appliquez-vous, à vous-même, les principes de biosécurité... que vous imposez à vos visiteurs ?!

#### 4. « Qui veut la fin veut les moyens »



On commence avec 30 vaches et petit à petit, certains élevages vont grandir, grandir... jusqu'à 100, 200 vaches et plus. Ça signifie aussi davantage d'infrastructures à entretenir, de passages de voitures et de camions avec leurs visiteurs, venant souvent d'autres élevages (livraisons, commerce, insémination, soins vétérinaires, ...). Plus grand devient l'élevage, plus importante devient la biosécurité !



Ce n'est pas pour rien que la biosécurité est une « actualité » redondante. Il ne s'agit pas d'un thème « à la mode » mais d'une nécessité qui s'impose, compte tenu de l'augmentation de la taille moyenne des élevages..

#### 5. « A force de taper sur le clou, on finit par l'enfoncer »



A l'instar d'une tempête qui forcé de faible à puissant vent, un « faible risque » de transmission d'une maladie, dès le moment où il est répété chaque jour, se transforme inévitablement en **risque avéré**, à termes. Il ne s'agit pas là d'une hypothèse mais d'un calcul reposant sur la formule des « risques cumulatifs » utilisée par les spécialistes en épidémiologie.

Nous vous épargnerons cette formule, mais en voici le raisonnement illustré ; soit un camion de lait qui passe un fois par semaine dans une exploitation. Le risque de véhiculer, en même temps un germe (la bactérie *campylobacter* est, par exemple, adepte de ce mode de transport selon des études récentes, en élevage avicole) est estimé à 1 sur 1000, risque plutôt faible. Répété 50 fois par an, à la fin de l'année, le risque passe à 5 sur 100. Soit 1 sur 20. Donc, après 20 ans, avec une certitude de 100 %, le camion aura infecté le site de l'élevage, au début, pendant ou à la fin (pour les plus chanceux ...) de la carrière de l'éleveur !

### Ne manquez pas la prochaine édition !

Le « socle » de la biosécurité bien posé sur ses 5 principes fondamentaux, nous pourrions passer à la pratique. En octobre, premier cas de figure : que doit faire l'éleveur dans la situation d'introduction d'un animal dans son élevage, nouveau dans le cas d'un achat, mais nouveau aussi sanitaire parlant, lors d'un retour de concours, de foire, ou encore de pâturage... avec voisinage suspect !

# Le Hainaut encourage la vigilance sanitaire

## Former, informer

Rentrée « scolaire » aussi pour les éleveuses et éleveurs hennuyers en ce mois de septembre. La Province de Hainaut - Hainaut Développement - et l'ARSIA les ont conviés à pas moins de **4 conférences**, présentées par Emmanuelle de MARCHIN et Julien EVRARD, vétérinaires à l'ARSIA. « On n'achète pas une vache dans un sac ? N'achetez pas une maladie... ! » ... ou la biosécurité de A à Z, en insistant sur l'achat d'un bovin.

Les échanges commerciaux sont la voie royale pour les germes, favorisant la transmission de maladies de troupeau à troupeau. Si l'IBR, la BVD font encore l'objet de plans de lutte collectifs permettant de réduire fortement la pression d'infection et le risque contagieux, « acheter une maladie » reste une réalité. L'idéal sera toujours de limiter voire d'éviter l'acquisition d'un nouvel animal. Si elle est indispensable, il convient dans ce cas de gérer autant que possible le risque en identifiant les dangers potentiels dès l'arrivée du bovin afin d'éviter la propagation du germe aux autres animaux du cheptel ! C'est ce qui fut précisément (ré) expliqué aux participant.e.s. à ces séances.

## Soutenir

La Province de Hainaut s'est par ailleurs réinscrite dans un projet de vigilance sanitaire. Cette année, elle offre à ses éleveurs la possibilité d'**évaluer gratuitement la circulation de 3 maladies** (au choix de l'éleveur) via l'analyse sanguine de maximum 20 bovins.

## En pratique

Plus de 200 kits disponibles (valeur par kit : 228,60€ HTVA) pour les éleveurs hennuyers (BE5xxxxxxx-0101). Les échantillons doivent parvenir à l'ARSIA **avant le mardi 3 décembre 2019**.

Important ! Utilisez pour ce faire la **demande d'analyse spécifique**. De même, dans le cas où l'éleveur profite d'un maintien ou d'un bilan IBR, il est conseillé de prélever deux tubes pour chaque animal et d'utiliser cette même demande d'analyse...



## Intéressé(e) ? Contactez-nous !

Dr Julien EVRARD - ARSIA - Administration de la Santé  
Tél. : 083 23 05 15 option 6.

## Province de Hainaut, « Pro élevage »

Eleveur tounaisien et Chargé de mission Agriculture pour Hainaut Développement\*, Yves-Marie Desbruyères espère voir se maintenir l'élevage hennuyer dans les années futures.

**La Province de Hainaut, en collaboration avec l'ARSIA, consacre chaque année un budget pour soutenir ses éleveurs, contrairement à la plupart des autres Provinces... Sur quoi cette fidèle motivation repose-t-elle ?**

*Depuis des années, la Province collabore avec l'ARSIA car elle nous garantit des moyens humains et une expertise vétérinaire pour apporter une aide sanitaire sur le terrain, à nos éleveurs. Nous diversifions par ailleurs notre intervention, que ce soit en génétique (inscriptions des troupeaux toutes races confondues et contrôle laitier) en partenariat avec l'awé, en informatisation et modernisation des élevages, ou encore pour un « mieux-être en ferme », avec la collaboration du service de remplacement agricole.*

**Quel est le contexte économique et social actuel, pour la communauté des éleveurs hennuyers ? Quelle est sa particularité par rapport au reste de l'élevage wallon ?**

*Il existe une grande disparité des types d'élevage et d'agriculture au sein de la Wallonie, mais aussi au sein même de notre province ; la botte de Chimay avec son élevage développé et ses pâturages, Comines / Plougstert / Warneton, zone fertile avec un coût élevé de terres propices au maraîchage et enfin Tournai / Charleroi qui présentent le profil des plaines de Hesbaye, avec ses polycultures fourragères (maïs) mais aussi pas mal de bétail.*

*Je citerais aussi le développement inégal de l'agriculture BIO en Wallonie augmentant annuellement de 10% en moyenne, en Belgique ; si cela atteint 40% en Ardennes, ce chiffre stagne à 4% en terre « profonde », chez nous... car la rentabilité reste très avantageuse en agriculture traditionnelle, ce que les aides proposées en cas de reconversion Bio ne peuvent combler.*

*Avec une moyenne d'âge de l'éleveur wallon de 55 ans, dans les années à venir, la disparition de l'élevage est pressentie au profit des cultures arables, en particulier dans les zones proches de la Flandre occidentale où les productions de légumes (pois, haricots, épinards, oignons...) explosent.*

*A ce titre, la représentation stricte de toutes les régions et de chaque secteur d'élevage au conseil d'administration de l'ARSIA est très importante pour nos éleveurs.*

**Cette année, la biosécurité et la vigilance sanitaire ont été privilégiées, avec l'organisation de 4 conférences et la possibilité pour les éleveurs d'évaluer gratuitement la circulation de 3 maladies. Ces thèmes vous sont-ils apparus prioritaires ?**

*C'est un choix concerté avec notre députée provinciale Fabienne DEVI- LERS. Le thème des conférences « Ne pas acheter une vache dans un sac » propose des pistes aux éleveurs pour accompagner leur achat de toutes les mesures de biosécurité nécessaires. Cette attitude préventive n'est pas toujours primordiale, aux yeux de l'éleveur qui peut-être se voile la face ou encore craint un résultat positif... et des sanctions à la clé. A mon sens, il est bien plus conséquent à terme de laisser courir un germe dans son élevage, qui en affecte la production parfois très insidieusement.*

**En quoi l'ARSIA répond-elle à vos attentes, sur le terrain, pour mener à bien ces aides et projets ? Les retours sont-ils positifs selon vous pour l'élevage hennuyer ?**

*L'ARSIA nous propose un projet concret, adapté à la situation sanitaire générale. Nous apportons pour notre part les moyens financiers nécessaires. En associant moyens techniques et financiers, nous formons un tandem efficace, porté par la même volonté qui n'est autre que d'aider efficacement les éleveurs.*

*Derrière cela, il y le vœu fervent de maintenir l'élevage en Province hennuyère. En 90, la Wallonie comptait 23 000 éleveurs, en 2017... 8 075. Chez nous, contrairement à l'Ardenne, quasiment tout est labourable. Avec la diminution des effectifs en élevage, pèse la menace d'une catastrophe écologique... disparition des prairies, des haies, des bocages et de tous les écosystèmes qui y sont liés. Le « haro » sur la viande et le lobbying de grosses sociétés internationales sur les produits végétaux ne nous aident bien évidemment pas.*

*Mais envers et contre tout, nous ne lâchons pas nos éleveurs, et cela nous motive dans l'attribution réfléchiée et en phase avec la réalité du terrain, de budgets utiles à notre agriculture et notre élevage hennuyers.*

Propos recueillis par Sylvie Lecomte

# Un logement nettoyé et désinfecté

## Pour bien (re)démarrer !

Si l'impact de la maîtrise de l'ambiance (ventilation, qualité de litière, densité animale en allotement, ...) dans les bâtiments d'élevage sur le développement et la propagation des pathogènes n'est plus à démontrer, un autre élément fait figure de procédure incontournable dans la gestion du risque sanitaire : la mise en place d'un protocole de nettoyage et désinfection du bâtiment certes, mais aussi du matériel d'élevage.

### De la matière organique : une oasis pour les pathogènes

Matières fécales, urine, souillures diverses, les pathogènes (bactéries, parasites, champignons, ...) en raffolent. Et n'allez pas croire qu'un bon coup de brosse fera l'affaire. En matière d'occupation du terrain, les pathogènes sont passés « maîtres ». Matière organique fraîche ou en décomposition, sur le sol, les murs, les cornadis, ... c'est un véritable palace étoilé propice à leur développement et à leur multiplication. La solution pour en venir à bout : un protocole réfléchi de nettoyage et désinfection accompagné, lorsque c'est possible, d'une période de non-occupation du bâtiment d'élevage communément appelée « vide sanitaire ». A chacun ses moyens et ses possibilités cependant... Passer le Kärcher® sur un sol en terre battue n'a jamais été considéré comme une idée lumineuse et laisser ses étables inoccupées pendant plus d'un mois relève du domaine de l'impossible pour certains.

### Une procédure décortiquée étape par étape

Si les capacités de diminution de la pression microbienne d'une procédure de nettoyage et désinfection des bâtiments comme du matériel d'élevage sont bien connues, il n'en reste pas moins essentiel de connaître les caractéristiques des produits utilisés et des étapes à respecter. Histoire de bénéficier des effets assainissants voulus. A titre d'exemple (malheureusement trop souvent relaté) : l'eau de Javel perd toute son efficacité désinfectante dans l'eau chaude... Vous voilà avertis !

#### Etape 1 : Curage

Avant de se lancer dans le travail de nettoyage à proprement parler, « vider » s'impose. Evacuez les litières, vidangez les fosses, enlevez les résidus d'aliments, ... Brossez un maximum et protégez les installations électriques.

#### Etape 2 : Trempage

Avant de sortir les armes de destruction massive, entendez par là le jet à haute pression, veillez à laisser tremper le bâtiment. Humidifier les murs, le sol, les barrières à basse pression, cela peut vous aider grandement. Pensez aux casseroles même si ce n'est pas vous qui faites la vaisselle : laisser tremper, c'est un gage de décollement plus rapide des saletés.

#### Etape 3 : Décapage

Les surfaces préalablement humidifiées peuvent maintenant faire l'objet d'une attaque au jet haute pression et de préférence à l'eau chaude. C'est non seulement plus efficace pour éliminer la matière organique encore incrustée mais cela vous fera gagner du temps. Un détergent, qui n'a de vertus principales que nettoyer et dégraisser, peut être utilisé.

#### Etape 4 : Désinfection

Le bâtiment désormais propre peut maintenant subir la dernière phase du processus : la désinfection. Seul le produit désinfectant a une réelle action aseptisante et est donc capable de lutter contre les pathogènes présents. Tous les désinfectants ne présentent toutefois pas les mêmes caractéristiques. Certains ont un spectre d'action plus réduit que d'autres. Il est par ailleurs essentiel de bien

respecter les consignes d'utilisation du produit tant en termes de dose à employer que des règles d'emploi ou de stockage.

#### Etape 5 : Vide sanitaire

Respecter un temps d'inoccupation totale du bâtiment d'élevage d'au moins 15 jours termine la procédure. Et plus la période de vide est longue, meilleur en sera l'effet même s'il n'est pas toujours facile pour les éleveurs, en fonction de la conduite de leur cheptel, de réaliser un vide sanitaire digne de ce nom.

### A plus petite échelle, c'est nécessaire aussi !

Si le processus que nous venons de décrire est appliqué une fois sur l'année, des opérations de nettoyage plus fréquentes doivent s'opérer dans certaines parties du bâtiment. Ainsi, les cases de vêlage et les loges à veaux devraient bénéficier d'une procédure de nettoyage et de désinfection après chaque utilisation. C'est primordial vu la présence de nouveau-nés et de veaux en bas âge dans ces zones spécifiques !

### Désinfecter, un geste raisonné

Si les étapes de curage, trempage et décapage sont indispensables, la désinfection doit être réfléchie en fonction de l'historique et de l'actualité sanitaires de l'exploitation. En effet, des désinfectants puissants utilisés à tort et à travers risquent, à terme, de ne plus faire preuve de grande efficacité. Comme vis-à-vis des antibiotiques, des phénomènes de résistance pour-

raient en effet apparaître. Alors, quand faut-il prendre la décision de désinfecter ? Un arbre de décision vous est proposé dans le schéma ci-dessous.

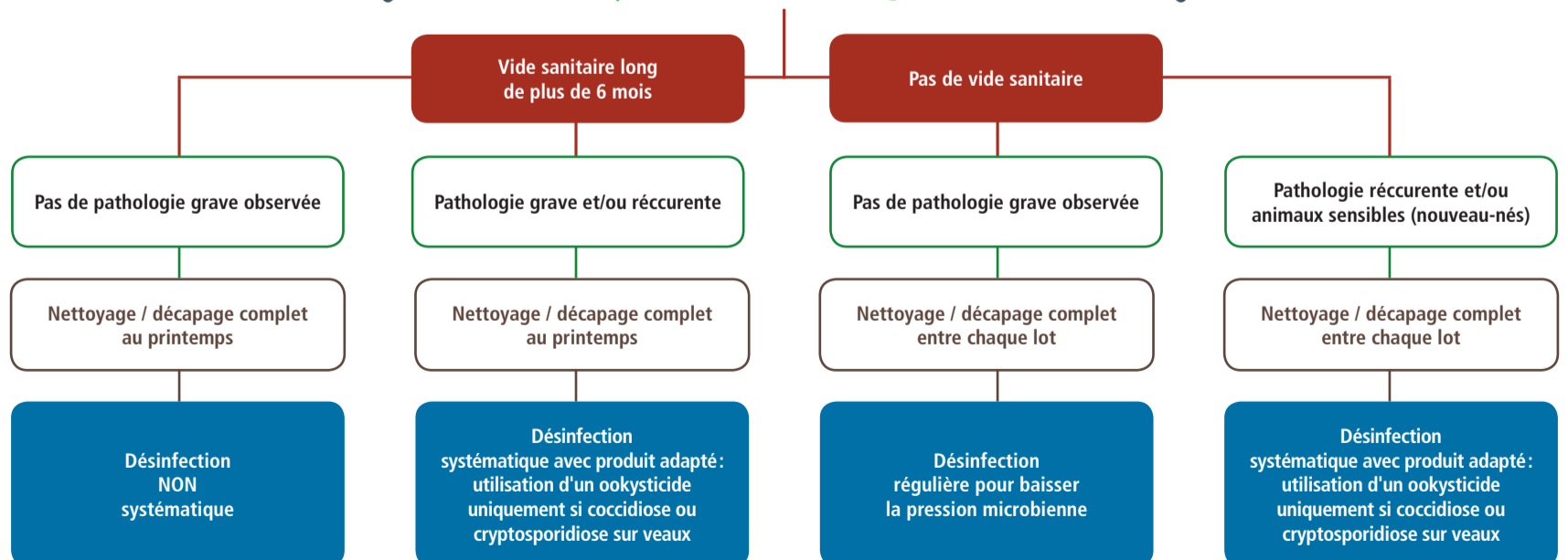
### Et que faire sur un sol en terre battue ?

Si la terre battue offre certes quelques avantages (sol drainant, moins froid que le béton), elle n'en reste pas moins difficilement nettoyable et peu propice à la désinfection. Dès lors, l'entretien de ce type de sol passera, une fois l'étable vidée, par un curage en veillant à combler les trous qui auraient pu se former, histoire d'éviter de créer des niches à microbes. Peu de désinfectants sont efficaces sur ce type de sol car la présence de matière organique altère leur activité. Bref, dans ce cas de figure, rappelons-le, c'est bel et bien l'épaisseur de la litière qui permettra de créer une véritable barrière de protection entre le sol et les animaux.

### Après le bâtiment, il ne reste plus que vous !

Rompus à l'exercice de l'assainissement de votre bâtiment d'élevage, il ne vous reste plus qu'à procéder si pas à l'installation, peut-être au nettoyage d'un pédiluve voire d'un lave-botte à l'entrée des bâtiments. Quelques mesures de biosécurité qui, au même titre que l'hygiène du personnel en contact avec les animaux, peuvent grandement limiter les risques de transmission de pathologies entre élevages mais aussi à l'intérieur d'un cheptel.

## Dans quelles situations désinfecter le logement ?



Sources : Institut de l'Elevage & GDS 54